



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service environnement
Bureau biodiversité et territoires**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e),
Maire de la commune de
certifie que :

L'arrêté n°2026 – DDT – SE – 202 du 18 mai 2026 portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2026-2027 dans le département de l'Essonne (ou l’affiche correspondante) ;

L'arrêté n°2026-DDT-SE-203 du 18 mai 2026 approuvant le plan de gestion cynégétique pour le sanglier pour la campagne 2026-2027 dans le département de l'Essonne ;

l'arrêté préfectoral n°2026-DDT-SE-204 du 18 mai 2026 approuvant le plan de gestion cynégétique pour le faisan commun pour la campagne 2026-2027 dans le département de l'Essonne.

ont été affichés à la mairie dans un lieu apparent du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 mai 2027.

À

le

LE MAIRE

À retourner à la fin de la période d'affichage soit le 31 mai 2027 à la :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES- service environnement
bureau biodiversité et territoires – Boulevard de France Georges Pompidou –
TSA71103 91010 ÉVRY-COURCOURONNES cedex**